TEMPS DE TRAVAIL : NICOLL REVIENT SUR LES 35 HEURES

Nicoll
by aliaxis

Entreprise

Temps de travail : Nicoll revient sur les 35 heures

PHOTO : ARCHIVES CO

Après des mois de négociations, un accord a été signé hier par la direction et la CFDT.

PAGE 7

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 17 mars 2021

Nicoll : l'accord sur le temps de travail est signé

Après des mois de négociations, la CFDT a signé l'accord sur l'organisation du temps de travail avec la direction de Nicoll. Il entrera en vigueur le 1er juin.

Depuis des mois, l'organisation du temps de travail chez Nicoll, l'industriel choletais fort de 850 salariés, était sur la table. L'objectif de la direction était de gagner en « *flexibilité* » pour augmenter le volume d'heures hebdomadaire, si cela devenait nécessaire, pour répondre aux commandes des clients. Samedis travaillés, 2x8, RTT, tout a été débattu, âprement, avec les partenaires sociaux.

En début d'année, la CGT a quitté les négociations. Restaient, face à la direction, la CFDT et FO. Jeudi 11 mars, à l'issue de la dernière rencontre, la section Force ouvrière a annoncé qu'elle ne signerait pas. La CFDT s'était donné le temps de la réflexion. Le syndicat, majoritaire dans l'entreprise, a signé hier. L'accord doit entrer en vigueur le 1er juin.

« Un pied dans l'avenir »

« *C'est un accord d'efforts, de sauvegarde, pas d'envie. On a dû faire des concessions, mais la direction a aussi fait de grosses avancées vers nos propositions* », relate Fabien Vairo, délégué syndical CFDT et ingénieur chez Nicoll. Il évoque la limitation à six ou huit samedis (uniquement le matin) travaillés par an, selon les postes, contre les 15 que voulait la direction, la non-imposition des 2x8 pour la logistique ou encore la composition d'équipes de suppléance le week-end, uniquement sur la base du volontariat (24 heures payées 35).

La direction s'est engagée à embaucher 20 personnes. « *Ça peut paraître peu mais ça fait 20 postes pérennisés sur le territoire. Certains parlent d'un recul de 20 ans avec cet accord, je pense plutôt que c'est un pied dans l'avenir. En cas de non-signature, on faisait quoi ? On nous a bien précisé qu'on ne serait pas resté sur l'accord de 1998.* » Le directeur des ressources humaines, Thierry Caron, signalait en effet la semaine dernière que l'entreprise était prête à dénoncer l'accord en cas de non-signature.

Pour FO, l'accord restait « *trop flou. Il manquait beaucoup de précisions pour que les salariés y adhèrent. Ça aurait presque été comme signer une page blanche* », explique Sébastien Descôtis, délégué syndical et magasinier et cariste.

L'accord a été signé hier par la CFDT, syndicat majoritaire. FO avait annoncé son refus de signer l'accord jeudi dernier. PHOTO : ARCHIVES CO

Mélanie MAROIS

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 17 mars 2021

CHOLET BASKET 1976
PLAYSIR AGAIN !
LE PLAISIR DE SE RETROUVER
#CBFAMILY

SOCIAL

Organisation du temps de travail chez Nicoll : débrayage ce jeudi, grève lundi

Alors qu'un nouvel accord sur l'organisation du temps de travail a été signé mardi par la CFDT, le syndicat majoritaire chez Nicoll à Cholet, 150 salariés ont débrayé hier de 15 heures à 16 h 30 avec, à leur côté, la CGT (qui avait quitté les négociations en janvier) et FO (qui a refusé de signer à l'issue des discussions le 11 mars). Alors que les syndicats soulevaient la possibilité d'un nouveau débrayage ce vendredi, la réaction d'un salarié a été immédiate : *« On est obligés d'attendre un nouveau débrayage pour que ça pète ? »* À main levée, les salariés mobilisés ont alors largement voté en faveur d'une grève à partir de lundi. Un débrayage aura également lieu aujourd'hui de 11 à 13 heures.

Chez Nicoll, environ 150 salariés (sur 850) ont débrayé cet après-midi. Ils s'opposent à la nouvelle organisation du temps de travail, qui doit entrer en vigueur le 1er juin. PHOTO : CO – MÉLANIE MAROIS

« Les salariés n'ont pas été consultés »

L'accord, qui doit entrer en vigueur le 1er juin et qui annule donc celui de 1998 et des 35 heures, ne passe pas. *« Aujourd'hui, je travaille de 7 h 30 à 16 h 15. Demain, d'après l'accord, ma plage horaire sera de lundi minuit à samedi 24 h. On fait comment pour s'organiser si on a des enfants ? »*, interroge Sophie Graton, déléguée syndicale FO et préparatrice de commandes. *« Peut-être que le débrayage arrive tard car c'est signé, mais on attend de la direction qu'elle recule. »*

« Les salariés ne sont pas du tout satisfaits ! La direction va disposer de nos heures comme ils le veulent », réagit une autre salariée, qui évoque aussi le *« sous-effectif. Il y a des intérimaires qui sont là toute l'année. S'il y a des besoins, qu'on embauche ! » « Vingt embauches sont annoncées, mais sans dire dans quels services. On a besoin de monde en production »*, estime aussi Natacha David, standardiste et déléguée syndicale CGT. *« On a quitté les négociations car on n'était pas écoutés. Les gros points d'achoppement, c'était les samedis travaillés et le passage aux semaines avec des horaires flexibles de 0 à 48 heures »*, rappelle Fabien Puaud, gardien chez Nicoll et également délégué syndical CGT.

Le syndicat signataire était sur toutes les lèvres ce jeudi. *« La signature n'est pas justifiée au vu du nombre de salariés qui sont contre cet accord. Les salariés n'ont pas été consultés par la CFDT, les adhérents, dont je fais partie, ne l'ont pas été non plus. Ce n'est pas normal. Je suis très déçu »*, confie un salarié.

Mélanie MAROIS